

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DGRI 36** Subvention (23 000 euros) et convention avec l'association Reporters sans frontières pour son projet de promotion de l'information libre et indépendante en Érythrée.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Reporters sans frontières, 47 rue Vivienne, 75002 PARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Reporters sans frontières la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 23 000 euros est attribuée à Reporters sans frontières, 47 rue Vivienne, 75002 PARIS (simpa n° 78501 ; dossier 2019\_08932) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**